



Programme de sécurité des contrats

Sous-traitance

Fiche de référence



Responsabilité de l'entrepreneur principal

L'entrepreneur principal est l'organisation qui, dans le cadre d'un appel d'offres, se voit attribuer un contrat afin de travailler pour le gouvernement du Canada ou un gouvernement étranger.

Le sous-traitant est embauché par l'entrepreneur principal pour travailler en vertu d'un contrat conclu avec le gouvernement du Canada ou un gouvernement étranger. **Un sous-traitant n'est pas un employé de l'entrepreneur principal.**

L'entrepreneur principal doit obtenir l'approbation de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) avant d'attribuer un contrat de sous-traitance comportant des exigences de sécurité et de procéder à la délégation du travail.

Un entrepreneur principal canadien qui souhaite donner en sous-traitance une partie des travaux, qui est visé par un contrat, une offre à commandes ou un arrangement en matière d'approvisionnement en vigueur de nature délicate du gouvernement du Canada, et qui a un dossier en règle auprès de SPAC doit :

1. parrainer le sous-traitant en présentant la [liste de vérification des exigences relatives à la sécurité](#) (LVER) et une [demande d'enquête de sécurité sur une organisation du secteur privé](#) (ESOPS) à SPAC;
2. aviser le sous-traitant de ses responsabilités
3. veiller à ce que chaque contrat de sous-traitance ait son propre numéro



N'oubliez pas que le contrat de sous-traitance ne peut être attribué et que les travaux ne peuvent commencer avant que le contrat de sous-traitance n'ait été approuvé par SPAC.



Pour nous joindre :

Numéro sans frais : 1-866-368-4646
Région de la capitale nationale : 613-948-4176
Courriel : ssi-iss@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src

Parrainage

Lorsque SPAC reçoit la demande de parrainage du sous-traitant, il doit l'examiner, puis :

1. vérifier si le sous-traitant est inscrit
2. aviser l'entrepreneur principal que les travaux peuvent ou ne peuvent pas commencer

Le sous-traitant ne peut commencer les travaux avant que l'attestation de sécurité de l'organisation n'ait été accordée et que le contrat de sous-traitance n'ait été approuvé par SPAC.

3. signer la LVERS et fournir les clauses de sécurité

Il se peut que le contrat de sous-traitance n'ait **pas** les mêmes clauses de sécurité que le contrat principal.

Il incombe donc à l'entrepreneur principal :

4. d'intégrer la LVERS signée et les clauses de sécurité dans le contrat de sous-traitance
5. de présenter une copie du contrat de sous-traitance, de la LVERS et des clauses de sécurité (y compris les modifications au contrat de sous-traitance) à SPAC

Le processus doit être respecté par tous les entrepreneurs qui souhaitent donner des travaux en sous-traitance, y compris les sous-traitants qui affectent des travaux à d'autres sous-traitants.



Filtrage d'un sous-traitant

Une fois que le sous-traitant reçoit sa trousse d'inscription, il dispose de **30 jours** pour remplir et soumettre tous les formulaires d'inscription.

S'il y a lieu, SPAC lancera également un processus d'inspection d'une autorisation de détenir des renseignements (ADR).

Une fois que SPAC a approuvé le contrat de sous-traitance, un agent de sécurité d'entreprise (ASE) du sous-traitant doit obtenir les attestations de sécurité de tous les membres du personnel qui travailleront dans le cadre du contrat de sous-traitance et qui auront accès à des renseignements, à des biens et à des lieux de travail de nature délicate du gouvernement du Canada.

Délais de traitement des demandes de filtrage de sécurité du personnel

Cote de fiabilité (simple) : 7 jours ouvrables
Cote de fiabilité (complexe) : 120 jours ouvrables
Attestation de sécurité classifiée : 75 jours ouvrables (en plus des délais pour la vérification de fiabilité)

Avant de conclure un contrat de sous-traitance avec une organisation étrangère ou d'obtenir un contrat classifié auprès d'une organisation étrangère, votre organisation doit communiquer avec SPAC. Cliquez sur le lien pour en savoir davantage sur la [sous-traitance à l'échelle internationale](#).



Retourner à la feuille de route du Programme de sécurité des contrats